

Association des archivistes français



# Webinaire spécial élections 2025



# Le calendrier des élections

**Annonce du  
calendrier des  
élections  
décembre 2024**

**Fin du dépôt  
des  
candidatures  
31 janvier 2025**

**Envoi du lien  
de vote  
14 février 2025**

**Fin du vote  
le 14 mars 2025**

**Annonce des  
résultats  
Sections :  
18 mars 2025**

**CA : 28 mars  
2025**

**Le vote est électronique**

# Le rôle du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration veille à la conformité des activités de l'Association avec son objet et au respect des statuts.

Il définit la stratégie de l'association, son modèle économique, et contrôle sa mise en œuvre.

Il débat des positions publiques à prendre par l'Association. Il prend toutes décisions relatives à la gestion du patrimoine de l'Association, notamment celles relatives à la gestion des fonds, à la gestion du personnel et des locaux et à la gestion de ses documents d'activités et de ses archives.

Il rend compte auprès de l'assemblée générale des bilans financiers et d'activités de l'Association.

Le Conseil d'administration a un rôle d'animation, de coordination, de surveillance et de contrôle.



# La composition du CA



# L'investissement au sein du CA

## Participation au CA

4 réunions / an en  
présentiel (une journée)

## Réunion du CA à distance

CA de rentrée  
Réunion en visio si besoin

## GT temporaires

Sur les sujets d'actualité  
(site internet, préparation  
de journées d'études)  
Participation volontaire

## Assemblée générale

participation et  
organisation (2 jours / an)

## Rapport moral

Rédaction, (présidence et  
vices-présidences),  
relecture

## Séminaires

Préparation et participation  
2 séminaires au cours du  
mandats 2022-2025

## EURL AAF

Participation au pilotage et  
veille

## Communication et plaidoyer

Suivi et veille de l'actualité,  
communiqué de presse

## Représentation

Participation aux  
évènementiels et à des  
journées d'études

# Les rôles au sein du CA

Les missions données en exemple sont telles que proposes au sein du CA 2022 – 2025.

Chaque CA decide des rôles qu'il souhaite mettre en place au sein du conseil et donc des "missions" des vices-presidents.

Des missions pourront donc être supprimées et d'autres créées si tel est le souhait du CA 2025-2028.



# Les rôles au sein du CA

**Présidence**  
représentation

**Secrétaire**  
CR CA et bureaux  
Conformité de  
l'administration de  
l'association

**Trésorier**  
Budget  
Suivi des finances

**VP Vie associative**  
événementiel, élections,  
adhésions, lien aux GT et  
sections

**VP Editions**  
COED, publications, site  
internet et réseaux sociaux

**VP Formation**  
Cofem,  
centre de formation

**VP Partenariat**  
liens aux associations  
« sœurs » et partenaires

**VP normalisation**  
liens aux instances de  
normalisation

**VP relations internationales**  
représentation

# Le rôle du Bureau du CA

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Bureau pour une durée de trois ans.

Le Bureau est **responsable de l'exécution des décisions du Conseil**. Il prend les décisions nécessaires à l'administration de l'Association dans l'intervalle entre les réunions du Conseil d'administration, auquel il rend compte.

Le Bureau assume les responsabilités qui peuvent lui être déléguées par le Conseil d'administration : en général, les finances, les locaux et les RH.

Il s'assure de la définition et de la mise en œuvre d'une organisation qui favorise une relation claire et formalisée avec le Conseil d'administration.

Il garantit une bonne articulation de ses activités avec les sections.

## Temporalité

- **Réunion avant chaque CA en visio et en cas de besoin**
- **Environ 8 réunions par an, de 2h, en fin de journée (17h à 19h)**

# Le bureau

01

Présidence  
de l'AAF

02

Première  
Vice-  
Présidence

03

Plusieurs  
vices-  
présidences

04

Secrétaire

05

Trésorier-e

# Le rôle des bureaux de section

Le bureau de section assure notamment :

- l'accueil et l'intégration de ses membres,
- le lien entre les membres de la section et le Conseil d'administration sur tous les sujets, en particulier la représentation nationale et internationale, les publications, la présentation des projets de livrables, le centre de formation, les outils de communication électronique etc.
- la coordination des groupes de travail de section,
- et la circulation de l'information sur la vie de l'association et l'actualité de la profession.

Le bureau peut aussi prendre en charge l'organisation d'une journée annuelle de la section afin de réunir ses membres.

Les candidats à l'élection au bureau de section se présentent individuellement.

Le bureau de chaque section désigne un président, chargé de représenter la section au conseil d'administration, et un vice-président. Les présidents de section peuvent exercer au plus deux mandats consécutifs complets.

## Temporalité

- **Réunion avant chaque CA en visio et en cas de besoin**
- **4 à 8 reunions par an, en présentiel ou en visio**

# Et vos frais ?

Une prise en charge des frais par votre structure est privilégiée.

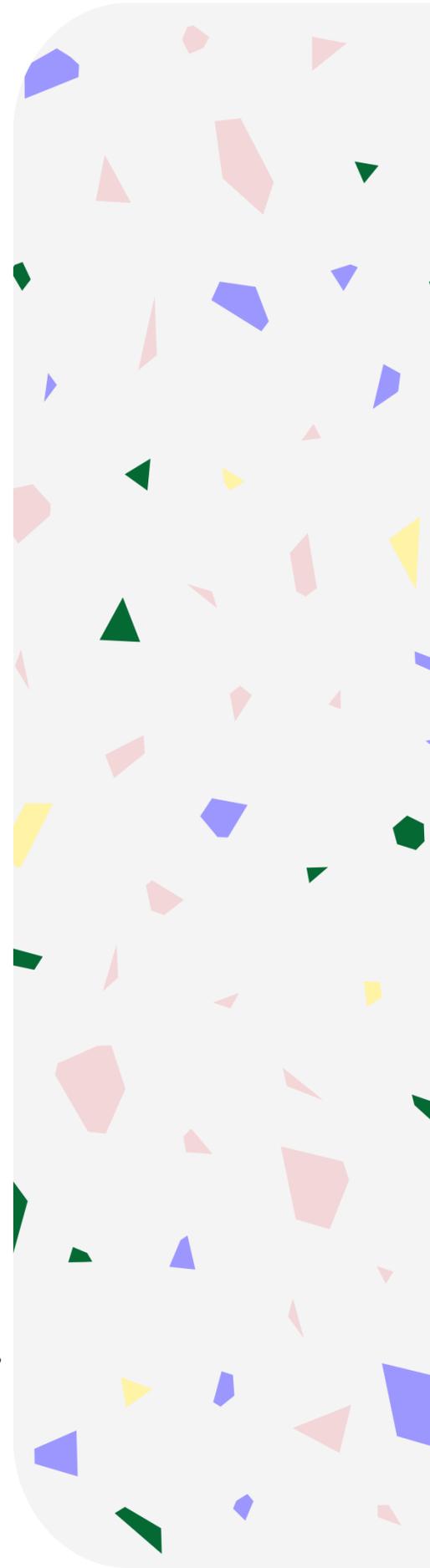
Si ce n'est pas possible, l'AAF y pourvoit :

- Frais de déplacements
- Frais d'hébergement
- Frais de restauration

Le tout selon notre grille de remboursement.

Les remboursements sont effectués à l'issue de l'évènement, sur présentation d'une note de frais et des justificatifs. Le délai est de 15 jours après la transmission de la note.

La participation au Forum en tant que membre du CA n'est pas prise en charge.



# Des questions?

